



BUDGET PARTICIPATIF LES HÉRAULTAIS DÉCIDENT !

Avec la mise en place du premier budget participatif, la participation des Héraultais à la réalisation directe des projets du Département de l'Hérault, est inédite. Ils vont pouvoir déposer des idées et faire leur choix sur des propositions représentant 1,8 M€ d'investissement.

C'est une première : les Héraultais sont invités à proposer des idées pour leur quartier, leur commune ou pour tout l'Hérault. Cet appel à participation pour l'avenir de leur département est assez inédit en France. L'initiative revient à la ville brésilienne de Porto Alegre qui a lancé l'idée il y a déjà trente ans. Aujourd'hui, le Département invite les citoyens à proposer des idées et réalisera celles qui auront obtenu le plus de votes.

› AVOIR PLUS DE 11 ANS

Le principe : inciter les citoyens à élaborer des idées qui leur semblent essentielles pour l'avenir. Le Département a toutefois souhaité que les projets éco-citoyens représentent au moins un sixième des dépenses du budget alloué. Le dépôt des idées va se faire jusqu'à mi-décembre. Il est ouvert aux Héraultais dès l'âge de 11 ans, et à leurs associations. L'exercice implique que les projets

soient d'intérêt général et, seconde condition, qu'ils relèvent du seul budget investissement, c'est-à-dire qu'ils concernent des constructions ou des réalisations...

› « LA FABRIQUE DES PROJETS »

Les propositions déposées passeront devant une Commission citoyenne. « Elle va être composée de volontaires tirés au sort et de représentants d'instances consultatives », précise le Département. Elle va avoir pour rôle de dépouiller les idées et de retenir celles qui seront soumises au vote citoyen. Mais avant que ce vote ait lieu, il faudra bien sûr étudier la faisabilité du projet. Pour être réalisée, toute nouvelle idée devra aussi être détaillée dans ses aspects techniques, ses contraintes et ses possibilités juridiques. Et il faudra également établir le coût du projet. Tout cela sera assuré par le Département qui met en place « La Fabrique

des projets », composée d'une trentaine de spécialistes. Elle aura trois mois pour transformer l'idée en projet, en y associant aussi son porteur.

› LE VOTE CITOYEN

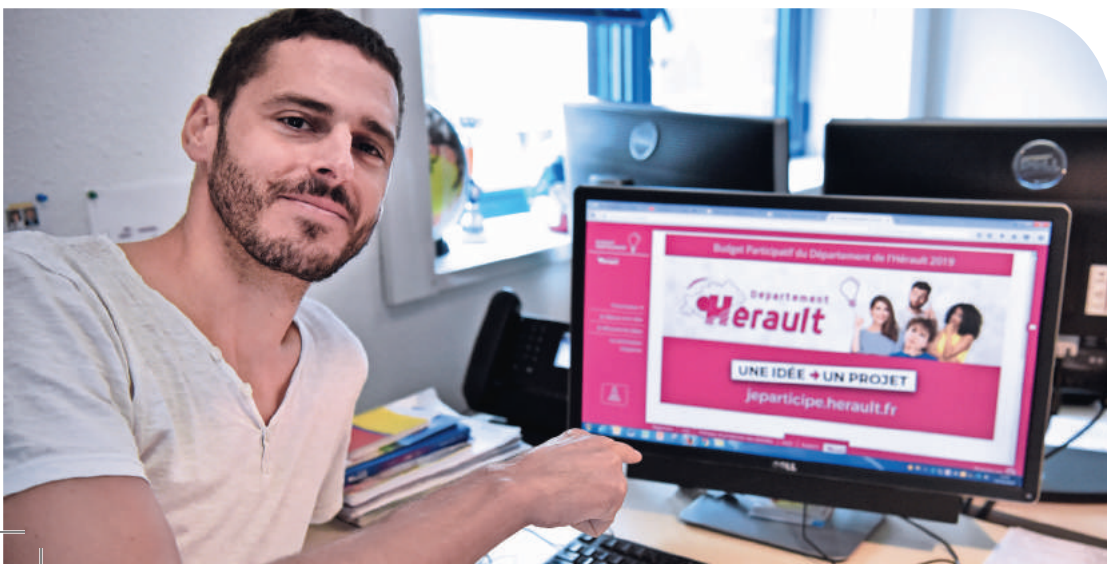
Au cours du printemps 2020, la Fabrique aura en effet donné corps à plus de projets qu'il ne sera possible d'en réaliser. Viendra alors l'heure du choix par les citoyens. Là encore, les jeunes seront appelés à se mobiliser pour leur avenir.

Comment voter ? Chaque participant devra sélectionner trois projets, sans les hiérarchiser. Seule obligation, que chacun concerne trois territoires différents du département afin que le budget participatif respecte la diversité de l'Hérault. Suite au vote, les projets seront classés par ordre de choix avec publication d'un palmarès.

› LA RÉALISATION

Nous serons parvenus au milieu de l'année 2020, après que trois trimestres auront été consacrés à l'étude de faisabilité et au vote des projets. Il sera alors temps de passer à la réalisation qui pourra commencer après un conventionnement liant les porteurs de projets au Département.

 **Rendez-vous sur**
jeparticipe.herault.fr



3 QUESTIONS AU PRÉSIDENT

› VOUS METTEZ EN PLACE UN BUDGET PARTICIPATIF, POURQUOI ?

Kléber Mesquida : Je souhaite associer tous les citoyens volontaires à des projets qui peuvent concerner leur environnement, leur cadre de vie, leurs activités. Chacun peut proposer des idées, s'exprimer et voter. Le Département y dédie un budget de 1,8 M€ au total avec comme objectif que ces idées puissent se réaliser un peu partout en Hérault. Une Commission citoyenne va être chargée d'analyser la faisabilité des projets, et de garantir aussi la légitimité et la transparence du budget participatif. Elle sera composée de 34 citoyens, dont la moitié va être désignée par des instances telles que le conseil départemental des jeunes, le

comité des usagers de la route, le conseil départemental de la citoyenneté autonomie ou encore le comité consultatif du RSA, de la culture ou des espaces et itinéraires... Les 17 autres seront tirés au sort parmi des volontaires.

› L'ÉCO-CITOYENNETÉ SERA-T-ELLE PRIVILÉGIÉE ?

K.M. : Oui, bien sûr. Nous avons réservé une enveloppe de près de 300 000 € aux projets éco-citoyens. L'implication de tous pour répondre au défi du changement climatique est primordiale.

› POURQUOI FAIRE PARTICIPER LES ENFANTS À PARTIR DE 11 ANS ?

K.M. : Parce que ce sont des collégiens et qu'ils peuvent avoir des idées. Ils proposeront leur

projet à titre individuel, à travers leur établissement ou encore à travers le conseil départemental des jeunes. Dans le Gers, des collégiens ont proposé des projets qui ont été retenus, comme la création d'un jardin partagé pour tous, et la création d'un éclairage plus écologique des bâtiments publics.

